

Facteurs associés à l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès à l'état civil dans l'observatoire de population de Nouna, Burkina Faso

Louis NIAMBA¹

Résumé

Les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2019 du Burkina Faso indiquent qu'il y'avait 15% des enfants de 0-17 ans qui ne possédaient pas d'acte de naissance, environ 9% des mariages et 17,3% des décès avaient été enregistrés à l'état civil. Au regard de ces statistiques mitigées, notre étude vise à contribuer à l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil au Burkina Faso, en mettant en évidence les facteurs de leur sous enregistrement. L'observatoire de population de Nouna au Burkina Faso nous a servi de zone d'étude. Des données quantitatives et qualitatives ont été recueillies grâce à des entrevues individuelles en 2019. Des tests de proportions d'échantillons indépendants et des régressions logistiques ont été utilisés pour l'analyse des données. Nos résultats indiquent que seuls 37% des naissances avaient été enregistrées dans les délais légaux des deux mois, pourtant plus de 95% de ces naissances ont eu lieu dans les centres de santé. Seuls 02% de nos enquêté-e-s ont contracté le mariage civil et seulement 2,7% des décès ont été enregistrés, pourtant 30,4% des décès ont eu lieu dans des formations sanitaires. L'État devrait ériger des centres secondaires d'état civil dans les formations sanitaires.

Mots-clés : enregistrement, état civil, naissances, mariages, décès, Burkina Faso.

Associated factors with births, marriages and deaths registration in Nouna Health and Demographic Surveillance System, Burkina Faso

Abstract

The results of the 2019 General Population and Housing Census of Burkina Faso indicate that there were 15% of children aged 0-17 who did not have a birth certificate, around 9% of marriages and 17.3% of deaths were registered. In view of these statistics, our study aims to contribute to the improvement of the civil registration in Burkina Faso, by highlighting the factors of their under-registration. The Nouna Health and Demographic Surveillance System in Burkina Faso is our study area. Quantitative and qualitative data were collected through individual interviews in 2019. Independent sample proportion tests and logistic regressions were used for data analysis. Our results indicate that only 37% of births were registered within the legal deadline (two-month), while more than 95% of these births took place in health facilities. Only 02% of our respondents entered into civil marriage. Only 2.7% of deaths were recorded, while 30.4% of deaths took place in health facilities. The Government should establish secondary civil registration offices in health facilities.

Keywords: registration, births, marriages, deaths, Burkina Faso.

¹ Attaché de recherche à l'Institut des Sciences des Sociétés INSS/CNRST Burkina Faso, niamba_louis@yahoo.fr.

Introduction

Selon les Nations Unies, l'enregistrement des faits d'état civil se définit comme la transcription sur registre de façon continue, permanente et obligatoire de la date d'apparition et des caractéristiques des faits d'état civil, à savoir les naissances vivantes, les mariages, les divorces ainsi que les annulations, les séparations judiciaires, les adoptions, les légitimations, les reconnaissances, les décès et leurs causes (ONU, 2003, p.13). La première fonction de l'état civil est la protection juridique, garantissant ainsi aux personnes, la reconnaissance légale de leur identité (C. AbouZahr et al., 2015, p. 1373). L'enregistrement des faits d'état civil est un droit inhérent à tout être humain, mais aussi essentiel pour le renforcement de la gouvernance administrative des pays et pour l'accès des personnes aux services publics. En outre, les statistiques dérivées de l'état civil permettent aux gouvernements d'utiliser l'évidence pour mettre en place des programmes sociaux de développement efficaces (C. Abouzahr et al., 2018, p. 226).

Un bon fonctionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil fournit aux pays des informations fiables et actualisées sur le nombre de naissances, de mariages, de divorces, de décès et de leurs causes dans leurs populations (L. Mikkelsen et al., 2015, p. 1395). Cependant, dans de nombreux pays en développement, et particulièrement en Afrique subsaharienne, les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil n'ont pas une couverture optimale (Y. Yé et al., 2012, p. 2). Selon la Banque mondiale, plus de 1,1 milliard de personnes n'ont aucune preuve d'identité légale, dont 78% vivent en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud (Banque Mondiale, 2017, p. 1). L'enregistrement des faits d'état civil est prévu par décret ou réglementation, conformément aux dispositions législatives de chaque pays. Néanmoins, les législations en vigueur dans un grand nombre de pays africains au sud du Sahara, héritées très souvent des temps coloniaux, regorgent de nombreuses lacunes, et n'ont pas été révisées pour se conformer aux normes internationales (CEA, 2017, p. 5).

L'enregistrement des naissances semble néanmoins recevoir plus d'attention que l'enregistrement des autres faits d'état civil (CEA, 2017, p.7), de la part des gouvernements, des bailleurs de fonds et des organisations non gouvernementales. Au niveau mondial, 67% des naissances avaient été enregistrées en 2015 (C. Abouzahr et al., 2018, p. 226). S'il est vrai qu'avoir la naissance enregistrée et posséder l'acte de naissance permet d'obtenir une identité juridique et de jouir d'autres droits (accès à l'éducation et aux services de santé, droit de vote, etc.), les autres actes d'état civil comme ceux du mariage et de décès ont également tout leur intérêt. Les statistiques sont très parcellaires et souvent inexistantes sur l'enregistrement des mariages en Afrique subsaharienne. Il est de notoriété publique que le mariage civil est protecteur des droits des femmes, surtout en cas de décès de leur conjoint, contrairement aux unions religieuses et traditionnelles/coutumières. Les veuves, dans la plupart des cas en Afrique

subsaharienne sont confrontées à d'énormes entraves au lendemain du décès de leur conjoints. Ces difficultés vont de l'expropriation totale de la femme et de ses enfants de tous leurs biens, au lévirat. Ces désagréments peuvent être atténués si les femmes sont légalement mariées à leurs défunts époux et qu'elles possèdent les actes de décès de ces conjoints. Une analyse de l'enregistrement des mariages et des décès permet d'avoir une idée du degré de la vulnérabilité des femmes. Pour ce qui concerne l'enregistrement des décès, il ressort qu'en 2013, seuls 45% des décès survenus dans le monde avaient été enregistrés à l'état civil (C. Abouzahr et al., 2018, p. 226). Il y a néanmoins une progression dans l'enregistrement des décès dans le monde, car son niveau d'enregistrement était de 28% en 1970 contre 45% en 2013, soit une augmentation de 60% en 43 ans (C. Abouzahr et al., 2018, p. 226).

Au regard de toutes ces limites des systèmes d'état civil dans les pays en développement et particulièrement en Afrique subsaharienne, il est urgent de proposer des solutions d'amélioration de l'enregistrement de l'ensemble des faits d'état civil dans ces pays si l'on veut suivre, mesurer et atteindre les objectifs du développement durable (ODD) en 2030. En effet, au moins deux objectifs du développement durable et soixante-sept indicateurs se réfèrent à l'enregistrement et aux statistiques de l'état civil. Nous citons entre autres, la cible 16.9 qui recommande de garantir une identité juridique à tous, y compris l'enregistrement des naissances et la cible 17.19 qui vise à ce que tous les pays atteignent 100% d'enregistrement des naissances et 80% pour l'enregistrement des décès d'ici à 2030 (C. Abouzahr et al., 2018, p. 226).

De nombreuses études ont déjà été menées sur la thématique de l'enregistrement et les statistiques de l'état civil (ESEC) dans les pays en développement et de nombreuses contraintes à l'enregistrement des faits d'état civil ont été mises en évidence dans ces recherches. Cependant, les résultats auxquels ces recherches ont abouti ne peuvent pas être mécaniquement extrapolés à tous les autres contextes des pays en développement, car il y a très souvent des effets culturels dans l'enregistrement des faits d'état civil (I. Mohanty et al., 2018, p.5). Chaque contexte ayant ses propres us et coutumes, il serait donc important que chaque environnement soit étudié afin de mettre en lumière les facteurs spécifiques qui entravent l'enregistrement des faits d'état civil. Notre étude qui porte sur l'observatoire de population de Nouna au Burkina Faso s'inscrit dans cette dynamique.

L'objectif général de cette recherche est de contribuer à l'amélioration de la complétude de l'enregistrement des faits d'état civil au Burkina Faso. Plus spécifiquement, notre étude vise à :

- connaître le niveau de complétude de l'enregistrement des faits d'état civil (naissances, mariages et décès) dans l'observatoire de population de Nouna ;
- mettre en évidence les disparités géographiques et de sexe dans la complétude des faits d'état civil dans l'observatoire de population de Nouna;

- déterminer les facteurs associés à l'enregistrement des faits d'état civil dans l'observatoire de population de Nouna ;
- proposer des solutions pour améliorer la complétude de l'enregistrement des faits d'état civil.

1. Revue de la littérature sur les facteurs associés à l'enregistrement des faits d'état civil dans les pays en développement

1.1. Les facteurs associés à l'enregistrement des naissances

Concernant l'enregistrement des naissances, les facteurs qui ont un impact sur la demande des services par les populations sont à la fois relatifs à plusieurs niveaux à prendre en considération. Une propension élevée d'enregistrement des naissances a été associée à un niveau d'éducation élevé des parents, à un niveau de vie élevé du ménage des parents, à un nombre élevé de consultations prénatales, à une courte distance entre le ménage et le centre d'état civil le plus proche et à une autonomisation plus élevée de la mère de l'enfant (I, Mohanty et al., 2018, p.5). La résidence en milieu urbain a été positivement associée à la naissance dans un centre de santé et à l'enregistrement de la naissance (M. I. D. Nascimento et al., 2015, p. 4). La source de l'information est également importante dans l'enregistrement des naissances. En effet, le niveau d'enregistrement des naissances est élevé lorsque l'information provient d'un centre de santé (M. I. D. Nascimento et al., 2015, p. 4). Des facteurs culturels comme l'ethnie et la religion (E. Tobin et al., 2013, p. 6) ont également un effet sur le niveau de l'enregistrement des naissances. L'état matrimonial est aussi une variable importante dans l'enregistrement des naissances; les naissances des enfants des personnes mariées étant les mieux enregistrées (E. Tobin et al., 2013, p. 6).

Notons néanmoins que les résultats des différentes études sur le sujet ne vont pas toujours dans la même direction. I. Mohanty et al., (2018, p.5) n'ont trouvé aucun effet du milieu de résidence sur le niveau de l'enregistrement des naissances en Inde. Plusieurs autres études n'ont trouvé aucun effet du sexe de l'enfant sur le niveau de l'enregistrement des naissances (I, Mohanty et al., 2018, P.5 ; E. Tobin et al., 2013, p.12).

Dans les publications antérieures (E. Tobin et al., 2013, pp 13-14 ; Y. Yé et al, 2012, pp. 2-3), plusieurs raisons ont été évoquées pour expliquer l'enregistrement ou le non enregistrement des naissances à l'état civil. Certains participants aux études ont déclaré faire la déclaration de naissance de leur enfant à l'état civil, soit pour son identité juridique, soit pour sa scolarisation ou soit pour les besoins de prestations sociales. Il y a également certaines personnes qui avouent ne pas connaître l'importance de l'enregistrement des naissances à l'état civil et d'autres ne connaissent pas la différence entre l'enregistrement de la naissance et l'obtention d'un certificat de naissance. Du fait

des progrès enregistrés dans la déclaration des naissances, de nombreuses études ont déjà porté sur cette thématique. Par contre, les études ciblant les autres faits d'état civil comme les mariages, les décès sont moins nombreuses.

1.2. Les facteurs associés à l'enregistrement des mariages

Parler des facteurs associés à l'enregistrement des mariages dans de nombreux pays africains comme le Burkina Faso, revient à s'intéresser tout simplement aux facteurs associés aux mariages civils. En effet, les législations héritées des périodes coloniales ne reconnaissent pas les unions traditionnelles et religieuses, et donc ces mariages ne peuvent pas être officiellement enregistrés. Nous n'avons malheureusement trouvé pour le moment aucune étude qui traite des facteurs associés aux mariages civils. Il existe néanmoins quelques études qui abordent les déterminants de l'union de façon générale. Dans ces recherches sur les déterminants de l'union en Afrique subsaharienne, il se dégage une certaine unanimité sur les variables pertinentes. Il s'agit notamment du niveau d'éducation, du niveau de vie, de la religion, de l'ethnie, de l'âge et du lieu de résidence. Vivre en milieu urbain et avoir un niveau d'éducation élevé étaient associés à une faible prévalence d'union, tandis qu'être de la religion musulmane rime avec un niveau élevé d'union (D. Shapiro et al., 2014, p. 240).

1.3. Les facteurs associés à l'enregistrement des décès

Quelques études se sont également intéressées aux facteurs expliquant l'enregistrement des décès dans les pays en développement. À l'instar de l'enregistrement des naissances, un niveau de vie élevé du ménage, un niveau élevé d'éducation du défunt et vivre en milieu urbain (L. F. Johnson et al., 2015, p. 4) ont été associés à une propension élevée de l'enregistrement des décès à l'état civil. À l'image des études sur l'enregistrement des naissances, les études portant sur l'enregistrement des décès ne vont pas toujours dans le même sens. Au moment où L. F. Johnson et al., (2015, p. 5) ont trouvé que les décès des moins de 5 ans et les décès des hommes étaient sous enregistrés, E. Tobin et al., (2013, p. 5) n'ont trouvé aucun effet des variables comme l'âge, le sexe, l'éducation, la religion et le statut matrimonial sur l'enregistrement des décès au Nigéria. Les raisons qui étaient généralement évoquées pour l'enregistrement des décès par les participants aux études ci-dessus citées étaient entre autres pour : avoir une preuve de décès pour l'inhumation et les rites funéraires, les questions relatives à l'héritage et la planification gouvernementale. Cependant, certains n'avaient aucune idée du pourquoi de l'enregistrement des décès à l'état civil. Rappelons enfin que les mêmes raisons évoquées ci-dessus pour le non enregistrement des naissances sont également valables pour le décès.

2. Méthodologie

2.1. Contexte spécifique de l'état civil au Burkina Faso

Le Burkina Faso, anciennement appelé Haute-Volta est situé en Afrique de l'Ouest, dans la boucle du Niger et est sans débouché sur la mer. Il s'étend sur 272 967 km² et est limité au nord et à l'ouest par le Mali, au nord-est par le Niger, au sud-est par le Bénin et au sud par le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire. Le Burkina Faso est un pays à vocation agricole. Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2019 du Burkina Faso, la population du pays était de vingt millions cinq cent cinq mille cent cinquante cinq (20 505 155) habitants en 2019 (INSD, RGPH, Volume 1, p. 103).

L'état civil au Burkina Faso est actuellement régi par la Zatu (loi) an VII 13 du 16 novembre 1989, portant institution et application d'un code des personnes et de la famille. L'enregistrement des naissances, des mariages et des décès est encadré par les articles 106 à 122 de cette loi. L'article 106 de la loi stipule que toute naissance survenue sur le territoire burkinabè doit faire l'objet d'une déclaration à l'officier de l'état civil du lieu de naissance. Cette déclaration doit être faite dans les deux mois à compter du jour de la naissance. L'article 117 indique que le décès doit être déclaré dans les deux mois à l'officier de l'état civil du lieu où il s'est produit. Malgré le caractère obligatoire et gratuit de l'enregistrement (déclaration) des naissances et des décès, les niveaux de complétude de ces événements demeurent faibles. Ces bas niveaux s'expliqueraient entre autres par le fait que le système d'enregistrement de l'état civil ne fonctionne pas comme il se devrait ou que la délivrance des actes d'état civil est soumise à des coûts qui varient selon les centres d'état civil. Conscient de la nécessité d'un système d'enregistrement et de statistiques d'état civil (ESEC) efficace, le Gouvernement du Burkina Faso s'est engagé en 2012 à « faire de l'état civil, à l'horizon 2025, un instrument performant d'identification de l'individu qui lui assure l'exercice de sa pleine citoyenneté d'une part, et un outil de stabilité sociale et de prospective pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques et programmes de développement d'autre part ». Pour honorer cet engagement, une stratégie nationale de l'état civil (SNEC) a été mise en œuvre en 2012, et révisée en 2017 par décret n°2017-0311/PRES/PM/MATD du 12 mai 2017.

2.1.1. État des lieux de l'enregistrement des naissances

Au Burkina Faso, l'enregistrement des naissances reçoit plus d'attention que l'enregistrement des autres faits d'état civil, de la part du gouvernement et des partenaires au développement, ce qui se solde par une amélioration continue du niveau de l'enregistrement des naissances. Les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2019 du Burkina Faso indiquaient qu'il y'avait 15% des enfants de 0-17 ans qui ne possédaient pas d'acte de naissance (INSD, RGPH, Volume 2,

p. 219). Selon les résultats de la dernière Enquête Démographique et de Santé (EDS) qui a eu lieu en 2021 (INSD, 2023, pp. 16-17), 85 % des enfants de moins de 5 ans ont été enregistrés à l'état civil et 73 % possédaient un acte de naissance. Le pourcentage d'enfants dont la naissance a été enregistrée à l'état civil varie entre régions, passant de 96 % dans le Centre à 64 % dans la région du Sud-Ouest. La comparaison de ces résultats avec ceux de l'EDS de 2010 met en évidence une tendance à l'amélioration de l'enregistrement de la naissance à l'état civil et de la possession d'un acte de naissance. Entre 2010 et 2021, le pourcentage d'enfants dont la naissance a été enregistrée à l'état civil est passé de 77 % à 85 % tandis que celui des enfants possédant un acte de naissance est passé de 52 % à 73 %. Ces statistiques énumérées ci-dessus, bien qu'encourageantes ne permettent pas d'apprécier la qualité du système d'enregistrement des naissances, car ces statistiques sont agrégées et ne donnent pas lieu de connaître le niveau d'enregistrement des naissances dans les délais légaux des deux mois.

2.1.2 État des lieux de l'enregistrement des mariages

L'enregistrement des mariages à l'état civil peut être déterminant dans la protection sociale des enfants et des femmes. Les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2019 du Burkina Faso ont noté un niveau d'enregistrement des mariages à l'état civil d'environ 9% (INSD, RGPH, Volume 1, p. 281). Selon les résultats de la dernière EDS (INSD, 2023, p. 96) de 2021, 14 % des femmes de 15–49 ans ont eu leur mariage enregistré auprès des autorités de l'état civil et disposaient d'un certificat de mariage. Cette proportion variait de 24 % en milieu urbain à 11 % en milieu rural. Les résultats selon le bien-être économique ont montré que le pourcentage de femmes de 15–49 ans disposant d'un certificat de mariage variait de 8 % dans le quintile le plus bas à 31 % dans le plus élevé. Les résultats selon les régions mettaient en évidence des disparités : les mariages enregistrés à l'état civil sont moins fréquents au Sahel (4 %), au Centre-Est (7 %), au Centre-Nord (7 %) et dans la Boucle du Mouhoun (9 %) que dans les régions du Centre (30 %), du Centre-Sud (27 %) et du Centre-Ouest (25 %).

2.1.3. État des lieux de l'enregistrement des décès

Selon les résultats du RGPH de 2019, le niveau d'enregistrement des décès à l'état civil est faible. Pour l'ensemble des décès collectés au cours des douze derniers mois, seulement 17,3% ont été déclarés à l'état civil (INSD, RGPH, Volume 1, pp. 224-225). Ce niveau est variable selon le milieu de résidence. La proportion des décès déclarés à l'état civil est trois fois plus élevée en milieu urbain (36%) qu'en milieu rural (9,6%). En milieu urbain, c'est à Ouagadougou que les décès sont le plus déclarés (49,1%), suivi de Bobo-Dioulasso avec 42,1%.

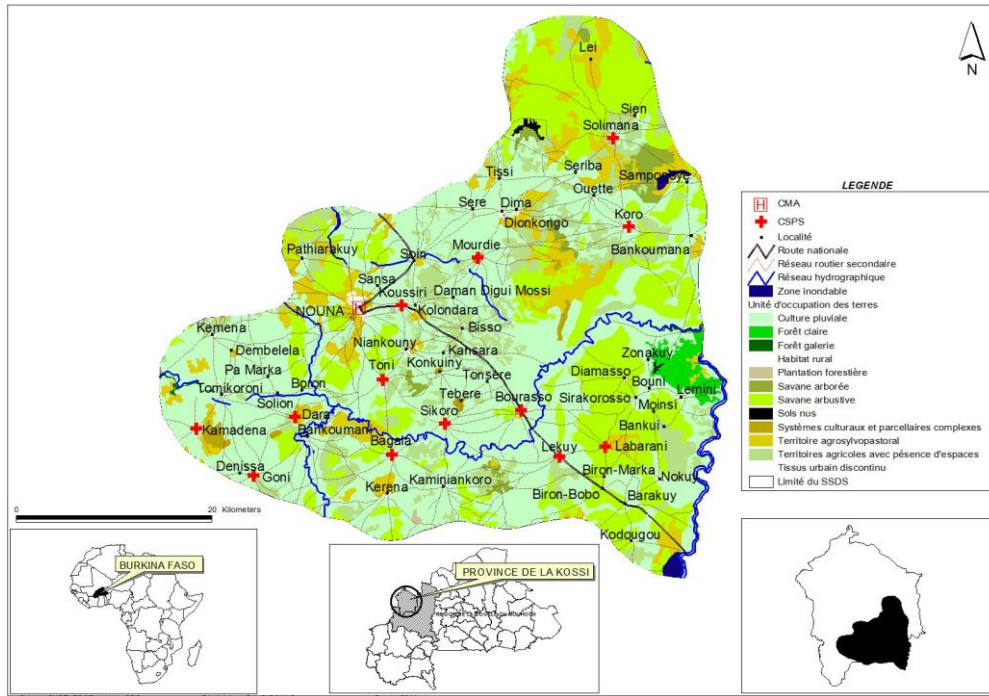
Au regard de l'ensemble des statistiques ci-dessus relatées, il ressort qu'en dépit des efforts consentis par le gouvernement du Burkina Faso et ses partenaires depuis des

années pour améliorer l'enregistrement des faits d'état civil, force est de constater que le chemin demeure encore long pour atteindre l'enregistrement universel de l'ensemble des faits d'état civil. Les statistiques mitigées (particulièrement celles sur les mariages et les décès) ci-dessus présentées s'expliqueraient en partie par le fait qu'à ce jour, les actions mises en œuvre par la stratégie nationale de l'état civil ne sont pas toujours basées sur des évidences. De plus, à l'instar de beaucoup d'autres pays de l'Afrique subsaharienne, le Burkina Faso n'a pas un bon système de monitoring des faits d'état civil. En effet, il n'y a aucune remontée des données de l'état civil jusqu'à l'Institut National de Statistique et de la Démographie (INSD), qui est chargé de l'exploitation et de la diffusion des statistiques de l'état civil. Par conséquent, mis à part les quelques estimations obtenues à partir des registres de l'état civil, des données des recensements et des enquêtes, une analyse fine des statistiques de l'état civil au niveau national est presque impossible. Pour pallier ce manque, les observatoires de population peuvent être utilisés de manière plus efficace pour générer des évidences sur les naissances, les mariages et les décès. Il est important d'identifier de façon empirique, les actions les plus efficaces à mener pour l'amélioration de l'enregistrement, l'exploitation et la diffusion régulière et de façon désagrégée des statistiques d'état civil au Burkina Faso. Cette étude pilote que nous menons dans l'observatoire de population de Nouna nous donnera une idée de la complétude des faits d'état civil dans cette partie du Burkina Faso et contribuera à l'identification des obstacles à l'enregistrement des faits d'état civil au Burkina Faso.

2.2. L'observatoire de population de Nouna

L'observatoire de population de Nouna est situé au nord-ouest du Burkina Faso, dans la région de la boucle du Mouhoun et dans le district sanitaire de Nouna, à environ 300 km de la capitale, Ouagadougou. Le district sanitaire de Nouna se situe dans une zone de savane arborée peuplée, le climat est de type sud-soudanien, avec une pluviométrie annuelle moyenne de 796 mm (avec une amplitude de 483 à 1083 mm) et l'activité principale est l'agriculture de subsistance qui occupe plus de 80,0% de la population active (A. Sié et al, 2010, p.2). Le paludisme est la première cause de mortalité dans la zone et est de type holo-endémique (A, Sié et al, 2010, p.2). La zone de Nouna est sous surveillance démographique et sanitaire depuis 1992 et couvrait environ 106 611 habitants en 2015. Depuis 1992, il y a un passage tous les quatre mois des enquêteurs pour la mise à jour des informations sur les ménages. Lors de leurs passages, les enquêteurs notent tout changement relatif au ménage, notamment tout événement démographique intervenu depuis le passage précédent. Il peut s'agir de naissances, de nouveaux statuts matrimoniaux, de décès ou de migrations. L'observatoire de population de Nouna est décrite plus en détail ailleurs (A, Sie et al, 2010).

Carte 1: Site de l'observatoire de population de Nouna



Source : Centre de Recherche en Santé de Nouna, Février 2011

2.3. Données collectées

Pour cerner l'ensemble des contraintes à l'enregistrement des naissances, mariages et décès à l'état civil, nous avons collecté à la fois des données du côté de l'offre (centres de santé, mairies et préfectures) et de la demande (ménages). Des données quantitatives et qualitatives ont été recueillies grâce à des entretiens individuels.

2.3.1. Échantillonnage

Notre étude s'est déroulée du 19 Juin au 20 Juillet 2019 et a porté sur 495 naissances, 332 décès et 155 mariages qui avaient eu lieu en 2015 dans les ménages de l'observatoire de population de Nouna. Du côté de l'offre, 14 interviews ont été conduites. Durant toute l'année 2015, il y a eu au total 3523 naissances dans l'observatoire de population de Nouna. Ces naissances sont survenues dans 2990² ménages de l'ensemble des localités

² Nous avons 3523 naissances qui sont survenues dans 2990 ménages, soit plus d'une naissance (environ 1,2) par ménage. Au regard de ce chiffre, il est probable qu'il y ait eu des jumeaux parmi les naissances ou que plusieurs femmes appartenant au même ménage aient donné naissance en 2015.

couvertes par l’observatoire de population (58 villages et le milieu semi-urbain de Nouna). Pour les décès, nous en avons dénombré un total de 832 en 2015, survenus dans 788 ménages de 55 villages et du milieu semi-urbain de Nouna. Enfin, pour les mariages, seules les données des six premiers mois de l’année 2015 étaient disponibles. Il y a eu au total 561 mariages entre Janvier et Juin 2015 dans 542 ménages de 50 villages et du milieu semi-urbain de Nouna (Tableau I).

Tableau I. Effectifs des événements durant l’année 2015

	Naissances	Mariages	Décès
Effectifs des événements	3523	561	832
Nombre de ménages	2990	542	788
Nombre de villages couverts (y compris le milieu semi-urbain de Nouna)	59	51	56

Au regard de ces statistiques ci-dessus relatées, du temps qui nous était imparti et des ressources disponibles, il nous était quasi impossible de couvrir au cours de notre collecte des données tous les 561 mariages, 3523 naissances et 832 décès. Nous avons fait recours à cet effet à un échantillonnage représentatif de l’ensemble de ces naissances, mariages et décès. Sur la base d’une marge d’erreur de 5%, d’un niveau de confiance de 95% et d’une hypothèse de taux de réponse de 70% et les effectifs de la nouvelle population d’étude proposée sont de 496 naissances, 328 mariages et 370 décès.

Stratification de notre échantillon selon le sexe

Pour mettre en évidence les disparités de genre dans l’enregistrement des faits d’état civil comme les naissances et les décès, nous avons choisi un échantillon d’événements dans lequel, les effectifs ont été équitablement répartis entre les hommes et les femmes. Il en a été de même pour les personnes physiques à interviewer dans les ménages. Notre échantillon de personnes à interroger sur l’enregistrement des naissances, des mariages et des décès a été reparti de façon quasi paritaire entre les hommes et les femmes. Nous avons pu collecter des informations pour 495 naissances (257 garçons et 238 filles). Pour ces naissances, 272 femmes ont été interviewées contre 223 hommes. Pour l’évènement *mariage*, nous n’avons malheureusement pas pu avoir sur le terrain tous les effectifs (328) qui ont été échantillonnés. La base de données sur les mariages comportait quelques erreurs, et il nous était impossible d’identifier certains ménages sur le terrain. Seules 155 interviews ont été menées auprès de 82 femmes et 73 hommes. Enfin pour les décès, 332

(170 hommes et 162 femmes) ont pu être l'objet d'entretiens. Ces entretiens sur l'enregistrement des décès ont eu lieu avec 163 femmes et 169 hommes.

Stratification de l'échantillon selon le milieu de résidence

Parmi le total des naissances recensées en 2015 (3523), 2849 étaient réparties dans les 58 villages, soit 81% de naissances, et 674 naissances avaient eu lieu dans le milieu semi-urbain de Nouna, soit 19% de naissances. Par conséquent, pour assurer cette représentativité dans notre population d'étude, 402 naissances (201 naissances par sexe) en milieu rural et 94 naissances (47 naissances par sexe) en zone semi-urbaine ont été échantillonnées. Sur le terrain, nous avons pu enquêter sur 401 naissances en milieu rural et 94 en milieu semi-urbain.

De la même façon, parmi l'ensemble des décès qui ont lieu en 2015 dans l'observatoire de Nouna, 648 (78%) étaient survenus en milieu rural et 184 (22%) en milieu semi-urbain. En appliquant ces proportions à notre nouvelle population d'étude, nous avons 290 décès (145 décès par sexe) dans le milieu rural et 80 décès (40 décès par sexe) dans la localité semi-urbaine. Au final, nous avons pu collecter des données sur 253 décès en milieu rural et 79 en milieu semi-urbain.

Enfin, au sein des 561 mariages qui ont eu lieu en 2015, 473 (84%) avaient eu lieu en milieu rural et 88 (16%) en milieu semi-urbain. En conséquence, dans notre population d'étude, nous avons sélectionné 276 mariages pour le milieu rural et 52 pour le milieu semi-urbain. Dans la pratique, nous n'avons pu renseigner que 155 mariages comme précédemment expliqué (126 en milieu rural et 29 en milieu semi-urbain).

Population d'étude du côté de l'offre

Notre collecte de données a couvert deux formations sanitaires (avec 4 interviews), quatre centres d'état civil (06 interviews dans deux mairies et quatre interviews dans deux préfectures). Il faut rappeler que toutes ces structures de santé et d'état civil sont installées sur l'aire de l'observatoire de population de Nouna.

2.3.2. Profil des participant-e-s à l'étude

Les participant-e-s à cette étude ont été déterminé-e-s de la façon suivante : Pour la collecte des données sur la déclaration des naissances des enfants, nous nous sommes adressés à l'un des deux parents biologiques. Le choix de l'identité du parent à interviewer a été fait de façon aléatoire au moment de la constitution de l'échantillon de l'étude de telle sorte que nous ayons des effectifs équitables de mères et de pères, toujours dans une perspective de genre. Au cas où aucun des parents biologiques n'était présent (tous décédés ou en absence prolongée), nous avons interviewé le tuteur/la tutrice légitime de l'enfant. Les informations sur les mariages ont été directement collectées auprès des

personnes concernées (un conjoint par mariage, une personne sur deux interrogées était une femme). Comme dans le cas des naissances, le choix de l'identité du conjoint à interviewer quel que soit le type de mariage, a été fait de façon arbitraire au moment de la constitution de l'échantillon de l'étude. Pour la collecte des données sur les décès, nous avons adressé les questions à un des proches de la personne décédée. Ce proche pouvait être soit le/la conjoint(e) survivant(e) ou soit le chef de ménage pour les défunt-e-s qui n'étaient pas en union au moment du décès. L'administration de tous ces questionnaires a été précédée d'une demande de consentement éclairé et permanent auprès de l'ensemble des participant-e-s.

Pour l'enquête qualitative, les participant-e-s étaient constitué-e-s de toutes les personnes qui avaient accepté de répondre aux questions sur les naissances, les mariages et les décès, et qui ont donné leur accord pour que leurs propos soient enregistrés. Ces participant-e-s ont été sollicité-e-s pour donner leurs avis sur les avantages de l'enregistrement des faits d'état civil, les inconvénients du non-enregistrement, ainsi que les barrières à l'enregistrement des faits d'état civil.

2.4. Méthodes d'analyse des données

Des tests de proportions d'échantillons indépendants et des régressions logistiques ont été utilisés pour l'analyse des données afin de mettre en évidence les facteurs associés au non enregistrement des naissances, mariages et décès à l'état civil.

Les réponses aux questions qualitatives ont été codifiées et analysées quantitativement dans un premier temps. Nous avons mis en évidence les proportions des différents facteurs qui expliqueraient l'enregistrement ou le non-enregistrement des faits d'état civil. Les résultats de cette analyse viennent corroborer ou nuancer les conclusions des analyses des données quantitatives sur les facteurs associés à l'enregistrement des faits d'état civil. Dans un second temps, nous avons mis à contribution les verbatims issus des données qualitatives pour mieux comprendre les mécanismes de l'enregistrement des faits d'état civil dans la zone de Nouna.

3. Résultats et discussion

3.1 Résultats sur l'enregistrement des naissances à l'état civil

3.1.1 Résultats descriptifs

Nos résultats contenus dans le Tableau II indiquent que seuls 37% des naissances avaient été enregistrées dans les délais légaux des deux mois. Peu de personnes (13%) de notre population cible avaient des actes de naissance issus de jugements supplétifs ou déclaratifs de naissance (enregistrement des naissances après les délais légaux de deux

mois). En plus des autres entraves à l'enregistrement des naissances à l'état civil, certains parents (vivant exclusivement en milieu rural) confondraient les attestations de naissance délivrées par les centres de santé, avec les actes de naissance. En effet, 07,7% des enfants avaient des attestations de naissances issues des formations sanitaires, mais leurs naissances n'ont jamais été déclarées à l'état civil par la suite. Parlant de cette confusion, le préfet (première autorité du centre d'état civil chargé des enregistrements des naissances hors délais légaux) de Nouna indiquait ceci :

« C'est au moment d'inscrire l'enfant à l'école que les parents se rendent compte que ce n'est pas l'acte de naissance qu'ils possèdent, mais une simple attestation de naissance ».

Dans l'ensemble, les ménages étaient plus proches des centres de santé (maternités), qu'ils ne l'étaient des centres d'état civil (mairies et préfectures). Cette proximité des ménages d'avec les centres de santé expliquerait en partie le niveau appréciable d'accouchement dans les maternités (95,3%). Les mères étaient les plus désavantagées en matière de possession de documents d'identité. Elles étaient 81% à posséder un acte de naissance selon nos résultats contre près de 91% pour les hommes. De même, elles étaient les mal loties, lorsqu'il s'agissait de la possession de la carte nationale d'identité (57% contre 89% pour les hommes). Des résultats cohérents avec ceux publiés par Laboratoire Citoyennetés (2008, p. 8) qui a également mis en évidence que de nombreuses femmes ne détiennent aucun document d'identité dans la Commune de Boromo.

Tableau II. Caractéristiques des naissances de 2015 dans l’observatoire de population de Nouna, Burkina Faso

Caractéristiques	% ou moyenne (écart type)			Significativité des différences Garçons-Filles	% ou moyenne (écart type)		Significativité des différences Rural-Semi-urbain
	Ensemble	Garçons	Filles		Rural	Semi-urbain	
Distance au centre d’état civil	14,7(0,5)				17,3(0,5)	02,0(0,1)	
Distance à la maternité	03,4(0,2)				03,7(0,2)	01,8(0,1)	
Possession des documents de naissances							
- Actes	37,0	38,2	34,2	ns	30,7	58,5	***
- Supplétifs	13,1	13,5	14,4	ns	12,2	22,4	**
- Attestation	07,7	06,3	09,0	ns	08,7	03,2	*
- Aucun document	41,0	40,3	41,6	ns	47,1	14,9	***
- Ne sait pas	01,2	01,7	00,8	ns	01,3	01,0	ns
Accouchement dans les centres de santé	95,3				94,3	100	***
Possession des actes de naissances par les pères	90,5				90,5	90,4	ns
Possession des pièces d’identité par les pères	89,1				89,5	87,2	ns
Possession des actes de naissances par les mères	81,0				77,8	94,7	***
Possession des pièces d’identité par les mères	56,8				50,4	84,0	***
Effectif	495	238	257		401	94	

Notes: significativité: *p<0,10 ; **p<0,05 ; ***p<0,01 et ns=non significatif

3.1.2. Facteurs associés à l'enregistrement des naissances à l'état civil

De nombreux facteurs affectent l'enregistrement des naissances à l'état civil dans l'observatoire de population de Nouna (Tableau III). En effet, résider en milieu semi-urbain, être proche d'un centre d'état civil, la possession de l'acte de naissance ou de la pièce d'identité par la mère sont des paramètres qui sont positivement corrélés à l'enregistrement des naissances à l'état civil. Il y a également des facteurs culturels qui jouent sur l'enregistrement des naissances à l'état civil. En effet, les Dafing et les Peulh semblent enregistrer moins la naissance de leurs enfants que les Bwaba. Si tous les facteurs ci-dessus cités sont généralement reconnus et utilisés pour expliquer la possession des actes de naissances par les enfants, la possession des documents d'identité a rarement été utilisée dans les analyses explicatives. Pourtant cette variable s'avère être très importante dans l'enregistrement des naissances. Les conclusions précédentes vont dans le même sens que celles de I. Mohanty et al. (2018, p.5) qui a trouvé qu'une courte distance entre le ménage et le centre d'état civil le plus proche est bénéfique pour l'enregistrement de la naissance. Par ailleurs, M. I. D. Nascimento et al., (2015, p. 4) a également mis en évidence que la résidence en milieu urbain est positivement associée à la naissance dans un centre de santé et à l'enregistrement de la naissance. Enfin, E. Tobin et al., (2013, p. 6) a indiqué également que des facteurs culturels comme l'ethnie et la religion ont également un effet sur le niveau de l'enregistrement des naissances.

Les effectifs de la modalité *mariage civil* de la variable *nature de l'union* étaient si faibles (02%) que nous n'avons pas inclure la variable dans la régression logistique. Cependant, il ressort de nos résultats que les enfants des 9 personnes ayant déclaré avoir contracté un mariage civil avaient tous des actes de naissance. Une conclusion similaire à celle de E. Tobin et al., (2013, p. 6) qui a affirmé que l'état matrimonial est aussi une variable importante dans l'enregistrement des naissances ; les naissances des enfants des personnes mariées étant les mieux enregistrées. Les effectifs de la modalité *accouchement à domicile* de la variable *lieu d'accouchement* étaient également faibles (23/495) que nous n'avons pas pu utiliser la variable dans notre modèle d'analyse. Toutefois, nous notons que les enfants des 23 personnes ayant accouché à domicile n'avaient aucun acte de naissance.

Tableau III: Facteurs associés à l'enregistrement des naissances à l'état civil

Variables explicatives	Odds ratio qu'un enfant soit enregistré à l'état civil (écart-type ajusté)
Résidence	
Rural(réf)	1,00
Semi-urbain	3,26(1,46)***
Distance au centre d'état civil	0,96(0,01)***
Ethnie du père	
Bwaba (réf)	1,00
Dafing	0,25(0,20)*
Mossi	0,60(0,49)
Peulh	0,28(0,21)*
Samo	0,96(0,84)
Possession actes de naissances par les mères	
Non (réf)	1,00
Oui	3,59(1,35)***
Possession carte d'identité par les mères	
Non (réf)	1,00
Oui	1,61(0,40)**

Notes: significativité: *p<0,10 ; **p<0,05 ; ***p<0,01 et ns=non significatif

3.1.3 Enregistrement des naissances à l'état civil après les délais légaux de deux mois

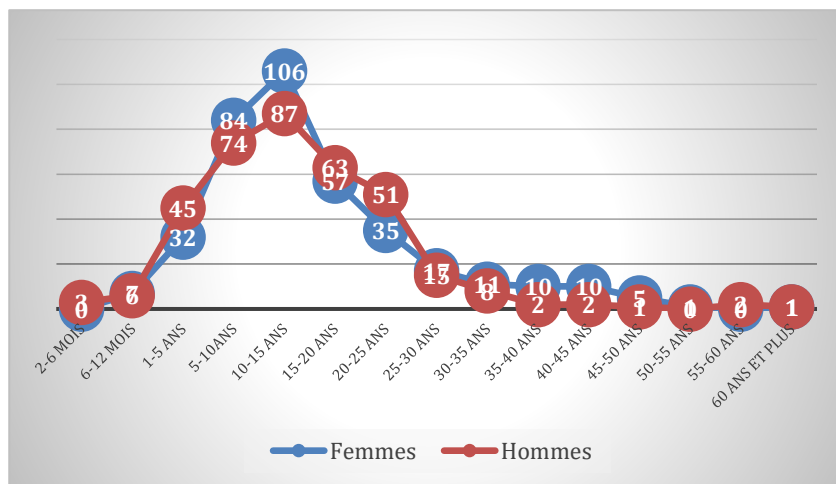
Nous nous sommes intéressés aussi à l'enregistrement des naissances après les délais légaux des deux mois. Notons d'emblée que la procédure d'obtention du certificat de naissance devient longue et onéreuse après les délais légaux des deux mois. En effet, selon l'article 106 de la loi sur le code des personnes et de la famille du Burkina Faso, lorsqu'une naissance n'a pas été déclarée dans le délai sus-indiqué, l'officier de l'état civil ne pourra la relater sur ses registres qu'en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil (préfecture) du lieu de naissance. Au moment de la déclaration des naissances dans les préfectures, les actes de naissances ou les cartes nationales d'identité ou encore tout autre document d'identité valable des parents sont requis. Au cas où, les parents sont décédés

ou n'ont aucun document d'identification (pièces d'identité, actes de naissances ou tout autre document valable), il est fait appel à des témoins (au nombre de 4).

Dans notre étude, toutes les naissances qui ont été enregistrées dans les préfectures de Nouna et de Bourasso (les deux centres d'état civil habilités à enregistrer les naissances après les délais légaux) au cours des mois de Janvier et Février 2019 ont été recensées. L'allure de la figure 1 ci-dessous montre que quel que soit le sexe, le niveau d'enregistrement était faible aux bas âges, et il atteint son pic dans le groupe d'âges 10-15 ans, et redescend jusqu'à s'annuler aux âges avancés. Ce maximum de niveau d'enregistrement constaté dans le groupe d'âges 10-15 ans s'expliquerait par le besoin de l'acte de naissance pour le complément du dossier du premier examen scolaire qu'est le certificat d'études primaires (CEP).

Une conclusion qui corrobore celle de Y. P. Ilboudo, (2008, p 43) qui a soutenu que l'école est un mécanisme permettant l'enregistrement des naissances dans plusieurs localités du Burkina Faso. Par ailleurs, le pic observé au groupe d'âges 10-15 ans pourrait être aussi en partie le fait de fausses déclarations d'âge, car le même âge serait systématiquement donné à tous les enfants de la classe d'examen qui n'ont pas de document de naissance. De ces résultats, nous notons que dans cette localité, l'école n'exige pas systématiquement le document de naissance au moment d'inscrire l'enfant à l'école.

Figure 1. Enregistrement des naissances à l'état civil après les délais légaux de deux mois.



3.1.4 Connaissances des enquêté-e-s sur l'enregistrement des naissances à l'état civil

Pour améliorer le niveau d'enregistrement des naissances à l'état civil, il est nécessaire de s'intéresser aux attitudes, connaissances et pratiques des populations en matière d'enregistrement des naissances à l'état civil. Nos résultats (Tableau IV) montrent que la quasi-totalité (99,8%) de nos répondant-e-s savaient que la naissance devrait être enregistrée à l'état civil. Malheureusement, ce niveau élevé de connaissance de l'enregistrement de la naissance à l'état civil n'est pas suivi d'une effectivité de l'enregistrement et la raison principale donnée par les enquêté-e-s pour ne pas enregistrer les naissances à l'état civil dans les délais légaux serait la négligence (51,7%). Les parents négligeraient l'enregistrement des naissances, car ils ne verraient aucun intérêt immédiat. Ils attendent l'année au cours de laquelle l'enfant doit se présenter à son premier examen scolaire pour établir le document de naissance pour ceux et celles qui ont été scolarisé-e-s. Du reste, ce sont les enseignants et les directeurs d'école qui servent de personnes ressources pour l'établissement des actes de naissances de ces enfants qui sont en classe d'examen. En plus de la négligence, les enquêté-e-s avancent d'autres raisons comme celles financières (29,1%). Pour rappel, la population de l'observatoire de population de Nouna évolue en majorité (80%) dans l'agriculture de subsistance et les ressources financières ne sont pas disponibles en tout temps, surtout si la pluviométrie a été mauvaise. Enregistrer la naissance à l'état civil a des coûts directs (frais payés au centre d'état civil) et coûts indirects (transport, restauration, temps, etc.). Parlant des coûts directs, un agent de la préfecture de Nouna (centre d'état civil pour les enregistrements des naissances au-delà des délais légaux) s'exprimait en ces termes :

« L'État dit que c'est gratuit, mais nous n'avons pas les imprimés, les papiers, les bics, etc. ».

Le délai d'acquisition de l'acte de naissance a également été évoqué par nos interlocuteurs/interlocutrices comme un des handicaps à l'enregistrement des naissances à l'état civil. Un de nos enquêtés illustre bien ce problème par ces propos :

« Tu peux aller souvent trois à quatre fois à la mairie pour récupérer l'acte de naissance sans l'avoir. Et à chaque passage, tu dois payer 500 F CFA pour que les agents de l'état civil cherchent l'acte de naissance, et même lorsqu'ils ne le retrouvent pas, ils ne te remettent pas tes 500 F CFA ».

Enfin, selon nos enquêté-e-s, les agents de santé à base communautaire (31,5%) et les conseillers municipaux (25,3%) seraient les mieux indiqués pour influencer positivement l'enregistrement des naissances à l'état civil. Au regard de toutes ces informations, quelles peuvent être les recommandations pour améliorer l'enregistrement des naissances à l'état civil dans cette localité du Burkina Faso ?

Tableau IV. Connaissances des enquêté-e-s sur l'enregistrement des naissances à l'état civil

Caractéristiques	% ³ ou moyenne (écart type)			Significativité des différences Hommes-Femmes	% ou moyenne (écart type)		Significativité des différences Rural-Semi_urbain
	Ensemble	Hommes	Femmes		Rural	Semi-urbain	
Connait que la naissance doit être enregistrée	99,8						
Raisons de l'absence d'acte de naissances							
- Négligence	51,7	53,1	50,5	ns	51,3	57,1	ns
- Finances	29,1	34,4	24,3	ns	30,2	14,3	ns
- Délai acquisition	27,5	33,2	22,8	***	27,2	28,7	ns
- Distance	20,8	23,3	18,7	ns	24,7	04,3	***
- Pas de document de la mère	08,9	05,2	12,1	*	07,9	21,4	*
Personnes pouvant influencer positivement l'enregistrement							
- ASBC	31,5	33,6	29,8	ns	38,6	01,0	***
- Conseillers municipaux	25,3	23,3	26,8	ns	27,2	17,0	**
Effectifs	495	223	272	ns	401	94	

Notes: significativité: *p<0,10 ; **p<0,05 ; ***p<0,01 et ns=non significatif

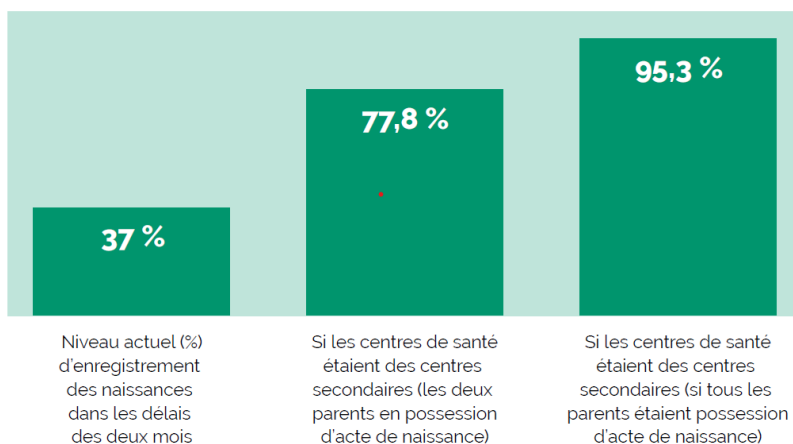
³ Mis à part la variable sur la connaissance de l'enregistrement de la naissance, des choix multiples étaient possibles pour les modalités des variables du tableau, la proportion indiquée devant chaque modalité correspond au rapport du nombre de personnes ayant choisi la modalité donnée sur l'effectif total des répondants.

3.1.5. Pistes d'amélioration du niveau d'enregistrement des naissances à l'état civil

Il faut signaler d'emblée que la procédure actuelle de l'enregistrement des naissances à l'état civil au Burkina Faso, consiste en la délivrance d'attestations de naissances par les centres de santé, lesquelles attestations sont remises aux parents, afin qu'ils se déplacent au centre d'état civil (qui est relativement éloigné des ménages) pour l'enregistrement de la naissance. Cette façon de procéder serait l'une des raisons principales du non-enregistrement des naissances à l'état civil dans les délais légaux. Dès lors, la première solution que nous proposons serait d'ériger des centres secondaires d'enregistrement des naissances à l'état civil dans les formations sanitaires. Si cela était fait, on passerait, selon nos résultats de 37% de niveau d'enregistrement actuel à plus de 95% (Figure 2), sous réserve que tous les parents aient des actes de naissances ou toute autre pièce d'identité valable. De façon concrète, nous pensons que les centres d'état civil pourraient fournir des registres de naissances aux maternités, qui se chargeront de remplir les fiches de naissances. Un agent de la mairie passerait une fois par semaine afin de récupérer toutes les fiches remplies pour l'enregistrement au bureau central. Les actes de naissances établis pourraient être renvoyés aux centres de santé qui se chargeront de les remettre aux mères qui viennent généralement pour les activités de suivi postnatal.

Cependant, nos résultats ont montré également que tous les parents ne possédaient pas d'actes de naissances ou toute autre pièce d'identité valable. Ces documents d'identité des parents étant indispensables pour l'enregistrement des naissances à l'état civil, notre deuxième recommandation serait de doter tous les parents d'actes de naissances, principalement les mères, car ce sont elles qui étaient les moins avantagées en matière de possession de documents d'identité (91% de possession d'actes de naissances par les pères contre 81% pour les mères).

Figure 2. Niveaux d'amélioration possible de l'enregistrement des naissances



Nos enquêté-e-s ayant désigné en majorité, les agents de santé à base communautaire comme étant les personnes les plus influentes en matière d'enregistrement des naissances à l'état civil, nous proposons en conséquence que ces personnes soient mises à profit pour la communication, la sensibilisation et l'enregistrement des naissances à l'état civil, principalement les naissances qui ont lieu hors des formations sanitaires. Cet enregistrement des naissances à l'état civil pourrait être intégré aux séances de vaccination, aux soins postnatals ou à toute autre activité de proximité menée par les agents de santé communautaire.

Enfin, nous recommandons d'encourager et faciliter les accouchements dans les formations sanitaires, car si ces formations sanitaires avaient en leur sein des centres secondaires d'enregistrement des naissances à l'état civil et que toutes les naissances ont lieu dans ces structures, nous pouvons espérer à terme avoir 100% d'enregistrement des naissances à l'état civil.

3.2. Résultats sur l'enregistrement des mariages à l'état civil

3.2.1. Niveaux de l'enregistrement des mariages à l'état civil

Le tableau V ci-dessous donne les caractéristiques des mariages qui ont fait l'objet de notre enquête. La majorité (78%) des mariages contractés en 2015 dans l'observatoire de population de Nouna était de régime monogamique. Parmi les 73 hommes interviewés, 9 personnes (12,3%) s'étaient mariées avant l'âge légal de 20 ans⁴. Du côté des femmes, 16 (19,8%) avaient contracté leur mariage avant l'âge légal de 17 ans. Ces résultats mettent à jour le phénomène du mariage précoce dans la zone d'étude. Ce niveau de mariage précoce pourrait même être sous-estimé au regard des erreurs très probables de déclaration d'âge pour les individus dont les naissances n'ont pas été enregistrées dans les délais légaux des deux mois. Comme on pouvait s'y attendre, l'âge moyen au mariage (18,7 ans) des femmes est significativement plus faible par rapport à celui des hommes (28,3 ans). Il y a près de dix ans d'écart entre les deux âges moyens. Dans l'observatoire de population de Nouna, il est rare qu'un mariage soit célébré à la mairie. Il n'y avait qu'une minorité (2%) de mariages qui ont été célébrés devant un officier d'état civil. Le mariage religieux est le plus répandu (77%) dans la zone. Et même, lorsque les répondant-e-s avaient le choix entre les différents types d'union, ils/elles choisissaient majoritairement le mariage religieux (66%). Dans le même sens, le plus grand nombre (61%) de nos enquêté-e-s souhaiteraient que le mariage religieux soit enregistré et reconnu au même titre que le mariage civil. Un de nos enquêtés parlait ainsi :

4 Au Burkina Faso, l'âge légal au mariage chez les femmes est de 17 ans contre 20 ans pour les hommes.

« Je choisis le mariage religieux à cause de ma religion, ce sont les recommandations religieuses, du coran. Les leaders religieux nous incitent à choisir le mariage religieux. Le mariage traditionnel est moins formel. Je préfère que le mariage religieux soit enregistré, car il est plus formel. ».

Tableau V. Caractéristiques des mariages ayant lieu en 2015 dans l’observatoire de population de Nouna, Burkina Faso

Caractéristiques	% ou moyenne (écart type)			Significativité des différences Hommes-Femmes	% ou moyenne (écart type)		Significativité des différences Rural-Semi_urbain
	Ensemble	Hommes	Femmes		Rural	Semi-urbain	
État matrimonial (monogamie)	78,7	76,7	80,5	ns	78,6	79,3	ns
Nature des unions							
- Civile	01,9	02,7	01,2	ns	02,4	00,0	ns
- Religieuse	77,4	71,2	82,9	*	73,8	93,1	**
- Traditionnelle	18,7	23,3	14,6	ns	22,2	03,4	**
- Union libre	02,0	02,8	01,3	ns	01,6	03,5	ns
Age moyen au mariage	23,3(0,7)	28,3(1,1)	18,7(0,4)		23,5(0,8)	22,2(1,5)	
Connait autre type de mariage⁵							
- Religieux	93,9	89,5	100,0	ns	93,6	100	ns
- Mariage civil	77,5	78,0	76,9	ns	76,8	80,0	ns
- Traditionnel	47,4	56,8	39,0	ns	50,8	36,8	ns
Choix du type de mariage							
- Religieux	65,8	67,1	64,6	ns	65,9	65,5	ns
- Mariage civil	20,0	17,8	22,0	ns	17,5	31,0	*
- Traditionnel	07,7	09,6	06,1	ns	09,5	00,0	*
Oui à l’enregistrement du mariage traditionnel	46,5	39,7	52,4	ns	46,8	44,8	ns
Oui à l’enregistrement du mariage religieux	61,3	58,9	63,4	ns	61,9	58,6	ns
Effectif	155	73	82		126	29	

Notes: significativité: *p<0,10 ; **p<0,05 ; ***p<0,01 et ns=non significatif

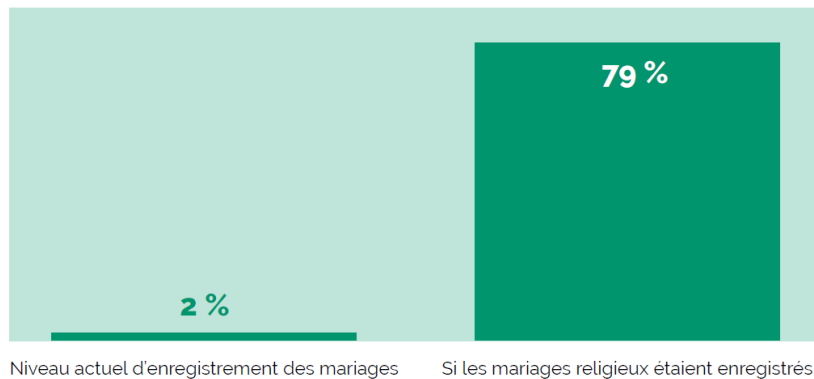
⁵ La question était de savoir si le/la répondant-e connaissait un autre type de mariage que celui il/elle a contracté. Par exemple pour quelqu’un-e qui est a contracté le mariage, nous voudrions savoir si il/elle connaissait un autre type de mariage que le mariage religieux

Au vu de ces résultats, quelles perspectives pour l'enregistrement des mariages à l'état civil ?

3.2.2. Pistes d'amélioration du niveau d'enregistrement des mariages à l'état civil

Au Burkina Faso, le seul mariage qui est enregistré à l'état civil de nos jours est celui célébré devant l'officier d'état civil. Si nous tenons à ce que les mariages soient enregistrés à l'état civil, la solution serait de reconnaître la légalité du mariage religieux, ce qui serait conforme aux réalités du terrain (61% de nos enquêtés souhaiteraient que le mariage religieux soit enregistré). Certains pays environnants le Burkina Faso comme le Mali ont déjà légalisé le mariage religieux. Le Burkina Faso pourrait s'inspirer des expériences réussies des pays ayant déjà reconnu le mariage religieux. Si le mariage religieux était reconnu dans l'observatoire de population de Nouna, on passerait d'un niveau actuel d'enregistrement de 02% à 79%. (Figure 3).

Figure 3: Niveaux (%) d'amélioration possible de l'enregistrement des mariages



3.3 Résultats sur l'enregistrement des décès à l'état civil

3.3.1 Enregistrement des décès les délais légaux de deux mois

Le tableau VI nous relate le portrait des décès qui ont fait l'objet de notre collecte de données. L'enregistrement des décès à l'état civil ne semble pas être la chose la mieux partagée dans l'observatoire de population de Nouna. En effet, seuls 2,7% des décès survenus en 2015 dans la zone ont fait l'objet de déclaration à l'état civil. Pourtant, 30,4% de ces décès avaient eu lieu dans des formations sanitaires. Parmi ces décès qui ont lieu dans les centres de santé, 13% étaient survenus dans les centres de santé et de promotion sociale (CSPS) et 17% dans le centre médical avec antenne chirurgicale (CMA), l'hôpital de référence. Un fait qui mérite d'être noté est que les proportions des hommes qui sont décédés dans l'hôpital de référence sont significativement plus élevées que celles des femmes. Il semble que les hommes ont une propension plus élevée d'avoir de meilleurs

soins par rapport aux femmes. Dans la zone de Nouna, comme dans la plupart des sociétés patriarcales rurales en Afrique, à cause des rapports de genre et de la prégnance des us et coutumes, les hommes détiennent toujours la quasi-totalité des ressources économiques. La détention de ces pouvoirs économiques et culturels leur confère automatiquement le statut de "chef de ménage" et décident de qui mérite de meilleurs soins en cas de maladie, et souvent la priorité est donnée aux hommes quel que soit leur âge.

La majorité (64,5%) des décès qui ont lieu dans cette communauté se passe à domicile. Un résultat semblable à celui de B. Baya et al., (2004, p. 5). qui a conclu qu'au Burkina Faso, les décès ont moins lieu dans les centres de santé (1/13) qu'à domicile. Pourtant dans notre zone d'étude, les ménages sont relativement proches (3,4 km) des centres de santé. Il se pourrait, qu'en plus des considérations culturelles, qu'il y ait un problème d'accessibilité financière et géographique (état des routes en saison pluvieuse) aux structures de santé.

Tous les groupes d'âges étaient représentés dans notre échantillon. Rien d'étonnant, la mortalité des moins de cinq ans est significativement plus élevée en milieu rural qu'en milieu semi-urbain (41,1% de nos décédé-e-s en milieu rural étaient des enfants de moins de 5 ans contre 12,7% des décédé-e-s du milieu semi-urbain). À l'opposé, le plus grand nombre (76%) des personnes décédées en milieu semi-urbain avaient plus de 50 ans contre seulement 41,5% pour le milieu rural. Ces résultats dénotent de l'espérance de vie élevée en milieu semi-urbain par rapport au milieu rural.

Il était difficile pour nous de réaliser une analyse multivariée avec toutes nos variables explicatives au regard de la faiblesse des effectifs des décès enregistrés à l'état civil. Cependant, le milieu de résidence semble être un facteur important dans l'enregistrement des décès à l'état civil, car les décès qui ont été enregistrés à l'état civil sont exclusivement des décès de personnes qui vivaient en milieu semi-urbain. De plus, avoir un niveau d'instruction élevé, avoir une activité économique, décédé dans un centre de santé, être plus âgé, seraient positivement associés à l'enregistrement des décès à l'état civil. Nos conclusions s'alignent sur celles de L. F. Johnson et al. (2015, p. 4) qui ont indiqué qu'un niveau de vie élevé du ménage, un niveau élevé d'éducation du défunt et vivre en milieu urbain sont positivement associés à l'enregistrement des décès.

Tableau VI. Caractéristiques des décès de 2015 dans l'observatoire de population de Nouna, Burkina Faso

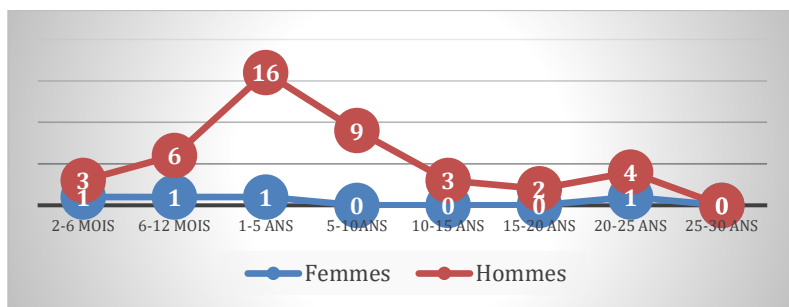
Caractéristiques	% ou moyenne (écart type)			Significativité des différences Hommes-Femmes	% ou moyenne (écart type)		Significativité des différences Rural-Semi_urbain
	Ensemble	Hommes	Femmes		Rural	Semi-urbain	
Sexe des décédé-e-s							
Hommes	57,3						
Femmes	42,7						
Résidence							
Rurale	68,2						
Semi-urbaine	31,8						
Distance moyenne à un centre d'état civil	13,3(0,9)				17,9(1,0)	01,8(0,1)	
Distance au centre de santé	03,4(0,2)				03,7(0,2)	01,8(0,1)	
Groupes âges							
- < 1 an	13,3	12,9	13,6	ns	14,6	08,9	ns
- 1-4 ans	21,1	20,6	21,6	ns	26,5	03,8	***
- 5-14 ans	05,1	05,3	05,9	ns	05,9	02,5	ns
- 15-49 ans	10,8	08,8	13,0	ns	11,5	08,9	ns
- 50 ans+	49,7	52,4	46,9	ns	41,5	76,0	***
Possession des actes							
- Certificats de décès	02,7	04,1	01,2	ns	00,0	11,4	***
- Pas de document	94,9	93,5	96,3	ns	97,6	86,1	***
- Ne sait pas	02,4	02,4	02,5	ns	02,4	02,5	ns
Lieu de décès							
- CMA	17,2	21,8	12,4	**	14,6	25,3	**
- CSPS	13,2	12,3	14,1	ns	16,2	03,6	***
- Domicile	64,5	61,2	67,9	ns	64,8	63,3	ns
- Autres lieux	05,1	04,7	05,6	ns	04,4	07,8	ns
Effectifs	332	170	162		253	79	

Notes: significativité: *p<0,10 ; **p<0,05 ; ***p<0,01 et ns=non significatif

3.3.2. Enregistrement des décès à l'état civil après les délais légaux de deux mois

Tous les décès qui ont été enregistrés dans les préfectures de Nouna et de Bourasso au cours des 12 derniers mois précédant le passage des enquêteurs (Juin 2018-Juillet 2019) ont été recensés. Au total, nous avons dénombré 43 décès masculins contre seulement 4 décès féminins. La majorité des déclarations de décès s'est faite dans la fourchette de 1-5 ans (Figure 4). Ces résultats démontrent à souhait que les décès masculins sont de loin les plus enregistrés à l'état civil dans cette communauté. Ici également, l'explication la plus plausible est que ce sont les hommes qui détiennent la quasi-totalité des ressources économiques (parcelles de terres, vergers, comptes bancaires, rente, etc.). Et dans notre zone d'étude, il semblerait que les actes de décès ne soient établis que pour des personnes qui laissent derrière elles un héritage. Une conclusion qui va d'ailleurs dans le même sens que de nombreuses études antérieures sur la thématique ((E. Tobin et al., 2013, pp 13-14 ; Y. Yé et al, 2012, pp. 2-3).

Figure 4: Effectifs des actes de décès selon la durée entre le décès et la déclaration de décès



3.3.3 Connaissances des enquêté-e-s sur l'enregistrement des décès à l'état civil

Le tableau VII ci-après nous détaille les connaissances de nos enquêté-e-s sur l'enregistrement des décès à l'état civil. Si la quasi-totalité de nos répondant-e-s (99,8%) savait que la naissance devrait être enregistrée à l'état civil, seuls 07% de nos enquêté-e-s étaient informé-e-s de l'enregistrement des décès à l'état civil. Nous ne sommes donc pas étonnés du faible niveau d'enregistrement des décès à l'état civil au regard de la méconnaissance généralisée de l'enregistrement des décès. Et la raison principale du non-enregistrement des décès est sans surprise l'ignorance de son importance (30,4%). D'autres raisons sont évoquées par les répondant-e-s pour expliquer le non enregistrement des décès. Il s'agit notamment du coût. Notons que rares sont les décès qui sont enregistrés dans les délais légaux de deux mois. Et lorsque le décès doit être enregistré hors délai, les coûts peuvent s'avérer onéreux. Il y a de nombreuses étapes à franchir avant de se faire délivrer l'acte de décès. Selon nos enquêté-e-s, les personnes qui peuvent le plus influencer positivement l'enregistrement des décès à l'état civil seraient les conseillers municipaux (39,1%) et les autorités coutumières et religieuses (17,4%).

Tableau VII. Connaissances sur l'enregistrement des décès à l'état civil des enquêté-e-s ayant répondu au sujet des décès

Caractéristiques	% ⁶ ou moyenne (écart type)			Significativité des différences Hommes-Femmes	% ou moyenne (écart type)		Significativité des différences Rural-Semi_urbain
	Ensemble	Hommes	Femmes		Rural	Semi-urbain	
Sexe des répondant-e-s							
Hommes	55,4						
Femmes	44,6						
Connait que le décès doit être enregistré	06,9	07,7	06,1	ns	02,3	20,3	***
Effectifs	332	169	163		253	79	
Raisons de l'absence des actes de décès							
- Ignorance de l'importance	30,4	30,8	30,0	ns	28,6	31,3	ns
- Coût	26,1	30,8	20,0	ns	22,2	28,6	ns
- Déficit communication	17,4	23,1	10,0	ns	33,3	07,1	ns
Personnes pouvant influencer positivement l'enregistrement							
- Conseillers municipaux	39,1	46,2	30,0	ns	77,8	14,3	***
- Autorités coutumières et religieuses	17,4	15,4	00,0	ns	22,2	14,3	ns
Effectifs	23	13	10		7	16	

Notes: significativité: *p<0,10 ; **p<0,05 ; ***p<0,01 et ns=non significatif

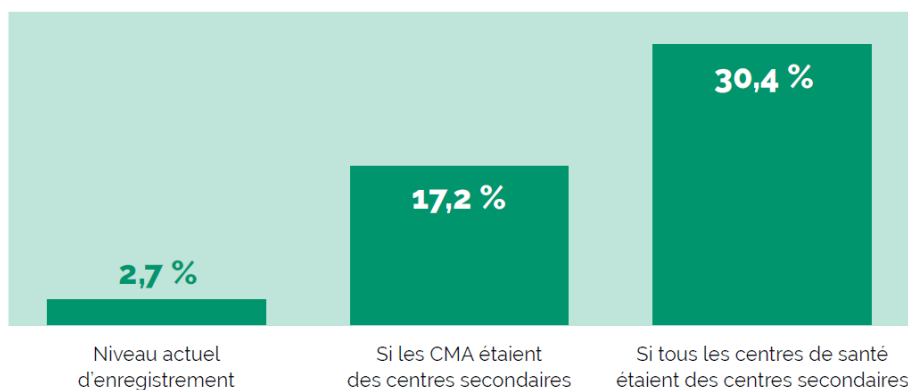
⁶ Mis à part les variables sur la connaissance de l'enregistrement de la naissance et le sexe des répondant-e-s, des choix multiples étaient possibles pour les modalités des variables du tableau, la proportion indiquée devant chaque modalité correspond au rapport du nombre de personnes ayant choisi la modalité donnée sur l'effectif total des répondants.

3.3.4. Pistes d'amélioration du niveau d'enregistrement des décès à l'état civil

À l'instar de l'enregistrement des naissances, la procédure actuelle de l'enregistrement des décès à l'état civil consiste en la délivrance d'attestations de décès par les centres de santé, à la demande des parents du/de la défunt-e. Ces attestations sont remises aux proches du/de la défunt-e, afin qu'ils se rendent au centre d'état civil pour l'enregistrement du décès. Cette façon de faire entrave de notre point de vue l'enregistrement de tous les décès à l'état civil. Partant de ce fait, notre première recommandation ici également serait la création de centres secondaires d'enregistrement des décès à l'état civil au sein des formations sanitaires. Si tous les centres de santé avaient de nos jours en leur sein des centres secondaires d'enregistrement des décès à l'état civil, on passerait de 2,7% (niveau actuel d'enregistrement des décès à l'état civil) à 30,4% (Figure 5). De plus, l'enregistrement des décès à l'état civil dans les formations sanitaires permettrait de résoudre en partie le sous enregistrement des décès des enfants et des femmes. En effet, selon nos résultats, 50% des décès qui ont lieu dans les formations sanitaires sont des décès des enfants de moins de 5 ans et la même proportion (50%) sont des décès féminins.

De façon pratique, les centres d'état civil pourraient fournir des registres de décès aux centres de santé, qui se chargeront de remplir les fiches de décès. Un agent de la mairie pourrait passer une fois par semaine pour récupérer toutes les fiches remplies et aller faire l'enregistrement du décès au bureau central. À la différence des actes de naissances qui peuvent être transmis aux mères des nouveaux nés lors des visites postnatales, les actes de décès pourraient être remis aux conseillers municipaux pour transmission aux parents. Il y a une tenue régulière des conseils municipaux dans les mairies, les conseillers municipaux pourront mettre à profit ce déplacement pour récupérer tous les actes de décès des personnes qui relèvent de leur autorité.

Figure 5: Niveaux d'amélioration possible de l'enregistrement des décès



Notre deuxième recommandation pour améliorer l'enregistrement des décès à l'état civil serait de collaborer avec les conseillers municipaux (qui sont les plus influents dans ce domaine) et également les agents de santé à base communautaire pour la communication, la sensibilisation et l'enregistrement des décès à l'état civil, principalement les décès qui ont lieu hors des formations sanitaires. Ces conseillers municipaux sont des leaders d'opinion dans leurs localités et sont bien informés de la survenue de presque tous les événements vitaux dans leurs localités de résidence. Une stratégie pourrait être envisagée en collaboration avec ces conseillers municipaux et agents de santé à base communautaire afin d'améliorer l'enregistrement des décès à l'état civil.

La troisième proposition serait de promouvoir à long terme, la fréquentation des centres de santé. Cette promotion pourrait passer par la communication, l'accessibilité financière, l'accessibilité géographique, etc. Pour ce qui concerne l'accessibilité géographique par exemple, nos résultats ont indiqué que les décès ont plus lieu à domicile pendant la saison pluvieuse, car il est presque impossible de rallier les centres de santé. Si le niveau de fréquentation des centres de santé était rehaussé et que ces structures avaient en leur sein des centres secondaires d'enregistrement des décès à l'état civil, nous pouvons tabler à terme voire la totalité ou la majorité des décès enregistrés à l'état civil.

Conclusion

Cette étude sur l'enregistrement des naissances, des mariages, des décès nous a démontré à souhait le dysfonctionnement du système d'état civil dans notre zone d'étude en particulier, et de façon générale dans tout le Burkina Faso. En effet, nous sommes loin, et même très loin de l'universalité de l'enregistrement de l'ensemble des faits d'état civil que nous avons étudiés (naissances, mariages et décès), avec néanmoins des disparités de niveau d'enregistrement entre ces trois événements. Les naissances sont les mieux enregistrées à l'état civil dans cette localité, tandis que les mariages et les décès ont presque le même niveau d'enregistrement. L'obstacle principal à l'enregistrement des naissances et des décès s'avère être le manque de centres secondaires d'enregistrement de ces faits d'état civil. Pour l'enregistrement des mariages, la reconnaissance du seul mariage célébré devant l'officier d'état n'est pas conforme aux réalités du terrain. Pour juguler ces différentes entraves, les solutions urgentes seraient d'ériger des centres secondaires d'enregistrement des naissances et des décès dans les centres de santé, et reconnaître la légitimité du mariage religieux au même titre que le mariage civil. Nous sommes conscients que nos résultats ne sont pas représentatifs de l'ensemble du territoire burkinabé, mais il y a des études similaires en cours dans d'autres observatoires de population du Burkina Faso, et les résultats de ces études qui seront disponibles bientôt permettront de mieux affiner les nouvelles stratégies d'amélioration du niveau d'enregistrement des faits d'état civil. Ces nouvelles stratégies pourraient être implémentées dans les observatoires de population, car l'évaluation y est facile à cause

de la collecte continue des données. Pour rendre l'évaluation plus aisée, nous inciterons les observatoires de population à administrer lors de leurs collectes routinières de données quelques questions précises sur la complétude des faits d'état civil. Enfin, si les résultats de l'évaluation sont probants, ces nouvelles stratégies pourraient être mises en œuvre sur l'ensemble du territoire national (si la volonté politique y est) pour l'amélioration tant souhaitée du niveau de couverture et de complétude des faits d'état civil.

Remerciements

L'auteur tient à remercier le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) basé à Ottawa au Canada pour le financement de cette étude. Nos remerciements vont également à toute la communauté de l'observatoire de population de Nouna.

Références bibliographiques

ABOUZAHAR Carla. et al., 2015, « Civil registration and vital statistics: progress in the data revolution for counting and accountability ». *The Lancet*, 386 (10001), 1373-1385.

ABOUZAHAR Carla. et al., 2018, « How can we accelerate progress on civil registration and vital statistics? », Bulletin of the World Health Organization, 2018, vol. 96, no 4, p. 226.

BAYA Banza, 2004,. Population and infectious diseases in Burkina Faso, (Paper presented at second seminar of the IUSSP scientific committee on emerging health threats HIV, resurgent infections, and population change in Africa), Ouagadougou, Burkina Faso.

Commission Economique pour l'Afrique (CEA), 2017, Rapport sur la situation de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique, Addis Abéba, Ethiopie.

DE SAVIGNY Don et al., 2017, « Integrating community-based verbal autopsy into civil registration and vital statistics (CRVS): system-level considerations », *Global health action*, vol. 10, no 1, p. 1272882.

Direction générale de la modernisation de l'état civil (DGMEC), 2018, Rapport de mise en œuvre du plan d'actions 2017 de la stratégie nationale de l'état civil (SNEC) du Burkina Faso, Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Ouagadougou, Burkina Faso.

ILBOUDO Yelba Patrice, 2008, *L'universalité de l'état civil: cas de l'enregistrement des naissances dans le département de Pô au Burkina Faso*. Mémoire de Maîtrise, Département de Géographie, Université de Ouagadougou.

Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), 2022, Volume 1 des Résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH, 2019), Evaluation de la qualité des données, état, structure et dynamique de la population, Ouagadougou, Burkina Faso.

Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), 2022. Volume 2 des Résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH, 2019), Caractéristiques des ménages et de la population, Ouagadougou, Burkina Faso.

Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) et al., 2023, Enquête Démographique et de Santé du Burkina Faso 2021, Ouagadougou, Burkina Faso et Rockville, Maryland, USA : INSD et ICF.

JOHNSON, Leigh.F. et al., 2015, « A comparison of death recording by health centres and civil registration in South Africans receiving antiretroviral treatment », *Journal of the International AIDS Society*, vol. 18, no 1, p. 20628.

Laboratoire Citoyennetés, 2008, Rapport sur l'amélioration des services d'état civil dans la commune de Boromo (Burkina Faso), Un récapitulatif des étapes et les leçons pour le Laboratoire Citoyennetés.

MIKKELSEN Lene et al., 2015, « A global assessment of civil registration and vital statistics systems: monitoring data quality and progress », *The Lancet*, 386(10001), 1395-1406.

MOHANTY Itismita et al.; 2018, « Maternal autonomy and birth registration in India: Who gets counted? », *PloS one*. Vol. 13, No. 3, p. e0194095.

NASCIMENTO Maria Isabel Do et al., 2015, « Factors associated with births not registered at the registry office of a Brazilian National Health System maternity hospital, Nova Iguaçu-RJ, Brazil 2012 », *Epidemiologia e Serviços de Saúde*, vol. 24, no 3, p. 431-440.

Organisation des Nations Unies (ONU), 2003, Principes et recommandations pour un système des statistiques de l'état civil, deuxième révision. New York.

SHAPIRO Daniel et al., 2014, « Marriage in sub-Saharan Africa: Trends, determinants, and consequences », *Population Research and Policy Review*, 2014, vol. 33, no 2, p. 229-255.

SIE Ali et al., 2010, « The health and demographic surveillance system (HDSS) in Nouna, Burkina Faso, 1993-2007 », *Global Health Action*, 3.

SOURA Abdramane Bassihi, et al., 2014, « Comparing causes of death between formal and informal neighborhoods in urban Africa: Evidence from Ouagadougou health and demographic surveillance system », *Global Health Action*, 7, 25523.

TOBIN Ekeate et al., 2013, « Status of birth and death registration and associated factors in the South-south region of Nigeria », *Annals of Nigerian Medicine*, vol. 7, no 1, p. 3.

YE Yazoume et al., 2012, « Health and demographic surveillance systems: a step towards full civil registration and vital statistics system in sub-Saharan Africa? », *BMC public health*, vol. 12, no 1, p. 741.

<https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2017/10/12/11-billion-invisible-people-without-id-are-priority-for-new-high-level-advisory-council-on-identification-for-development>

Zatu no An-VII-0013/PF/PRES du 16 novembre 1989, portant institution et application du Code des personnes et de la famille du Burkina Faso et entrée en vigueur le 04 Août 1990.